

stol-info

Direction syndicale du 14 octobre 2020 Syndicat Sidérurgie et Mines de l'OGBL

RESOLUTION

En date du 10 septembre 2020, ArcelorMittal a informé les représentants du personnel et les salariés de son intention de procéder à un projet d'économies, derrière lequel se cache un plan de restructuration, qui aurait pour conséquence de réduire les effectifs de 15%. Ceci qui correspond à la suppression de 578 emplois à plein temps sur les différents sites du pays. L'entreprise a d'emblée indiqué vouloir engager des discussions avec les représentants du personnel et le gouvernement dans le cadre d'une tripartite avec un recours aux différents instruments qui en font partie. En l'absence de solutions, l'entreprise a également fait savoir qu'elle n'excluait pas devoir recourir à un plan social et donc à des licenciements.

Face à la situation et constatant un risque de licenciements, l'OGBL a immédiatement revendiqué l'ouverture de discussions dans le cadre d'une tripartite afin de faire face à toutes les éventualités liées à ce plan de restructuration. En date du 14 septembre 2020, les ministres du Travail et de l'Économie ont convié d'urgence ArcelorMittal et les syndicats pour écouter les partis suite aux événements et aux différentes annonces.

Une première réunion officielle de la tripartite a eu lieu le 6 octobre 2020 qui a permis de fixer un cadre de base pour les discussions à venir portant sur le plan de restructuration. Une prochaine réunion est déjà prévue pour mi-novembre. Des groupes de travail auront entre-temps lieu afin de traiter les différents éléments du dossier.

L'OGBL, en tant que syndicat majoritaire au niveau du secteur de la sidérurgie et au sein d'ArcelorMittal, a décidé de convoquer l'ensemble de ses délégués et ses militants en date du 14 octobre 2020 dans le cadre d'une réunion de la Direction syndicale afin d'analyser le dossier en détail et de préparer les prochaines étapes des discussions à venir. À la suite d'un débat, les délégués ont arrêté la résolution suivante, au nom des sites luxembourgeois (Administrations, Belval, Bissen, Differdange, Dommeldange, Rodange), dans la laquelle ils se prononcent pour :

1. Le **maintien des sites et des structures sidérurgiques** luxembourgeoises, et surtout des salariés qui y sont attachés et une déclaration d'**engagement en faveur d'une politique industrielle** d'avenir garantissant le remplacement et la modernisation des installations.
2. Le **maintien des sites et des structures non-sidérurgiques (headquarters et office)** au Luxembourg et surtout des emplois qui y sont rattachés et une déclaration d'**engagement en faveur des services concernés**.

stol-info

3. La mise en place d'une **politique d'investissement**, moyennant l'établissement et la réalisation d'un plan industriel ayant comme objectif la stabilité de l'industrie sidérurgique nationale et l'extension des installations de production existantes pour garantir l'avenir de la sidérurgie au Luxembourg en tenant compte des enjeux environnementaux.
4. Une **garantie d'emploi pour l'ensemble des salariés**, et donc le maintien du modèle d'emploi tel que pratiqué dans le passé. Tous les instruments (préretraites, cellule de reclassement, chômage partiel, formation continue, etc.) doivent être utilisés afin d'éviter des licenciements et un plan social utilisés à titre de chantage. Dans ce contexte, les **préretraites doivent être accessibles à tous**.
5. L'instauration d'un **plan de formation continue et de formation initiale** permettant de réorienter les salariés afin de faire face aux défis liés aux transformations des méthodes de travail et à la digitalisation, mais également de leur proposer de nouvelles perspectives. L'apprentissage et l'accompagnement des nouveaux embauchés ne peuvent en aucun cas être négligés afin de compenser les départs annoncés.
6. L'**abandon et la réduction des externalisations** ayant pour finalité de sous-traiter le travail jusqu'ici effectué par nos salariés à d'autres entreprises aux détriments des salariés concernés.
7. Le **blocage et la réduction des réorganisations** prévoyant la délocalisation des activités à l'étranger ou la suppression de postes par le regroupement de services ayant pour seul objectif de réduire les coûts sans songer aux conséquences pour les salariés concernés et pour le bon fonctionnement de l'organisation.
8. Un **accord tripartite inscrit dans la durée** permettant d'encadrer et d'englober la politique d'investissements promise, le plan industriel élaboré, les engagements et les garanties obtenus, de même que tous les instruments mis en place pour accompagner les salariés.
9. Le **maintien intégral des conditions de rémunération et des conditions de travail** de l'ensemble des salariés. Comme par le passé, l'accord devra contenir une **garantie de salaire** afin d'éviter toute perte de salaire. Parallèlement, **la santé, la sécurité et le bien-être au travail** doivent faire partie des éléments essentiels de la démarche afin de veiller au respect des conditions de travail.
10. L'engagement de l'entreprise de **maintenir les modalités et organes de représentativité des salariés** actuellement en place afin de garantir un bon dialogue social et une cogestion de qualité ayant pour objectif de représenter au mieux les intérêts des salariés.

La sidérurgie c'est nous !

Ensemble, assurons l'avenir de la sidérurgie !